



**NOURRIR LE FUTUR**

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**DAN: TSX-V (Canada)**  
**JE9N: FSE (Germany)**  
**DRRSF: OTC BB (USA)**

*Assemblée générale annuelle et extraordinaire*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ARIANNE RÉÉLU**

**SAGUENAY, QUÉBEC - (2 juin 2015) – Arianne Phosphate (la « Société » ou « Arianne ») (Bourse de croissance TSX : DAN) (FRANCFORT : JE9N) (OTCBB : DRRSF),** une société en stade de développement du projet de mine de phosphate du Lac à Paul, dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, au Québec, annonce que ses actionnaires ont réélu Messieurs Pierre Fitzgibbon, Dominique Bouchard, Brian Ostroff, James Cowley, David DeBiasio, Marco Gagnon, Siva Pillay, et Steven Pinney comme directeurs de la Société lors de son assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires tenue le 28 mai dernier à Montréal. Les actionnaires ont également approuvé les autres propositions mises de l'avant, incluant le régime d'options d'achat d'actions de la Société ainsi que la résolution de nommer PricewaterhouseCoopers (PWC) auditeurs de la Société pour le présent exercice.

« L'équipe d'Arianne est heureuse de pouvoir compter sur l'appui entier de son conseil d'administration », a déclaré Jean-Sébastien David, chef des opérations. « Notre équipe a fait un excellent travail, permettant ainsi à Arianne d'atteindre plusieurs des objectifs que la Société s'était fixés. La fin, il y a quelques jours, de la période de consultation du BAPE, est une étape importante du développement de notre projet de mine d'apatite du lac à Paul. »

À la suite de l'assemblée des actionnaires, le conseil d'administration d'Arianne a confirmé la nomination de M. Pierre Fitzgibbon à titre de Président ainsi que de M. Dominique Bouchard à titre de Vice-président.

**Octroi d'options d'achats**

Par ailleurs, Arianne a octroyé 470 000 options d'achat d'actions à tous les membres du conseil d'administration de la Société. Chacune des options permet à son titulaire d'acheter une action ordinaire de la Société d'ici le 31 mai 2025 au prix de 0,85 \$ l'action, soit le cours de clôture des actions de la Société à la séance précédant la date de l'octroi. Les options sont soumises à une période d'acquisition de trois ans, conformément au régime et à la politique et sont assujetties à l'approbation réglementaire.

**À propos d'Arianne Phosphate**

Arianne Phosphate (« Arianne Phosphate inc. ») ([www.arianneinc.com](http://www.arianneinc.com)) met en valeur les gisements de phosphate du projet Lac à Paul, à environ 200 km au nord de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean au Québec (Canada). Ces gisements produiront un concentré d'apatite ignée de grande qualité titrant 39 % P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> et contenant peu ou pas de contaminants. La Société compte 95 325 755 actions en circulation.

*Ni la Bourse de croissance TSX ni son fournisseur de services de réglementation (au sens donné à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent quelque responsabilité que ce soit quant au caractère adéquat ou à l'exactitude du présent communiqué de presse.*

**Pour nous joindre :**

Source : Jean-Sébastien David, chef de l'exploitation	Tél. : 418-549-7316	<a href="mailto:j.s.david@arianne-inc.com">j.s.david@arianne-inc.com</a>
Info : Dino Fuoco, chef des finances	Tél. : 514-945-9313	<a href="mailto:dino.fuoco@arianne-inc.com">dino.fuoco@arianne-inc.com</a>
Joe Racanelli	Tél. : 416-815-0700, 243	<a href="mailto:jracanelli@tmxequicom.com">jracanelli@tmxequicom.com</a>
Médias : Karyna Tremblay, coordonnatrice relation aux communautés	Tél. : 418-549-7316	<a href="mailto:karyna.tremblay@arianne-inc.com">karyna.tremblay@arianne-inc.com</a>

**Déclarations et renseignements prospectifs**

*Ce communiqué contient des « déclarations prospectives » et des « renseignements prospectifs » au sens de la réglementation des valeurs mobilières applicable au Canada et aux États-Unis (ci-après appelés collectivement les « renseignements prospectifs »). Les renseignements prospectifs contenus dans le présent communiqué sont fournis à la date de celui-ci. Outre les exigences de la législation pertinente sur les valeurs mobilières, la Société n'a pas l'intention de mettre à jour ces renseignements prospectifs et elle n'accepte aucune obligation à cet égard. Les renseignements prospectifs incluent, notamment, les déclarations sur les estimations des ressources minérales, l'effet que les résultats des forages terminés devraient avoir sur le projet, le calendrier des programmes de travaux à venir et les attentes à cet égard. Il est souvent, mais pas toujours, possible de déterminer les renseignements prospectifs par l'usage de mots comme « planifie », « s'attend », « devrait », « budget », « prévu », « estimation », « prévision », « a l'intention de », « escompte » ou « croit », ou leur négatif, ou des variantes de ces mots et expressions ou déclarations selon lesquels des interventions, des événements et des résultats « peuvent », « pourraient », « devraient » ou « seront » prises, se produiront ou pourront être réalisés. Toute déclaration prospective porte uniquement sur la date à laquelle elle est faite et sauf les exceptions qui peuvent être imposées par les lois applicables sur les valeurs mobilières, la Société rejette toute intention ou obligation de mettre à jour toute déclaration prospective.*